

Services de garde d'enfants—Loi

Le ministre responsable en a discuté et a informé la Chambre, pas plus tard qu'hier, des mesures qu'il a prises après consultations d'autres ministères pour qu'il y ait davantage de terrains et pour essayer de libérer des terrains qui sont actuellement détenus par le gouvernement afin de construire des logements dans l'agglomération torontoise.

LE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question concernant un impôt sur la spéculation foncière comme celui que son homologue ontarien a établi il y a une dizaine d'années. Cette initiative est également à la portée de son gouvernement. Je signale que par le passé, le gouvernement fédéral a contribué à l'amélioration de l'infrastructure municipale par ses programmes de travaux publics dans les domaines de la voirie et des systèmes de canalisations d'eau et d'égouts.

Le ministre songerait-il à établir un impôt sur la spéculation foncière pour contribuer au financement des travaux d'amélioration des routes ainsi que des systèmes de canalisations d'eau et d'égouts dont les municipalités ont tant besoin?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Permettez-moi, monsieur le Président, de répondre à cette question. Le gouvernement n'entend pas établir un impôt de cette nature.

Il préfère plutôt surveiller de près ses dépenses afin de continuer à maîtriser l'inflation et pour éviter des taux d'intérêt de 21 p. 100, comme en 1981, et 13 p. 100, de chômage comme en 1982. Voilà notre point de vue.

En outre, l'impôt que nous avons établi sur les gains en capital est particulièrement lourd pour les sociétés immobilières qui se livrent à la spéculation.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 août, de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-144, autorisant les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et modifiant le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif; et de la motion de M^{me} Martin:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en ce qui concerne la politique sociale au niveau national, il n'y a pas de besoin plus urgent, ni de demande plus légitime, qu'une politique d'ensemble en matière de garde des enfants. C'est une chose dont les Canadiens ont besoin. C'est ce qu'ils veulent et c'est ce que le gouvernement conservateur ne leur donne pas.

Lorsque j'étais jeune, pour que l'on se rende compte de ce que je veux dire, la grande majorité des mères de famille, que

ce soit dans l'est ou le centre du Canada, dans les Prairies ou au-delà des montagnes, en Colombie-Britannique, travaillaient exclusivement à la maison. Aujourd'hui, non seulement la majorité, mais un nombre sans cesse croissant, des mères de famille travaillent à l'extérieur. Il est folie de supposer, comme semble le faire le gouvernement, que l'histoire va s'inverser. La conclusion à laquelle parviennent ceux qui se soucient des enfants, ceux qui croient, et croient sincèrement, à l'égalité entre les deux sexes, ceux qui préfèrent la réalité aux mythes comme guide de politique, c'est que nous devons lancer, sans plus tarder, un programme complet de garde des enfants, un programme national.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Aujourd'hui, 60 p. 100 des mères d'enfants d'âge préscolaire travaillent à l'extérieur, alors que plus de 2 millions de leurs enfants n'ont pas accès à des services de garde de qualité. Devant cette réalité, le gouvernement ne nous a pas présenté un programme national, mais une fraude nationale. Ce n'est pas par ignorance des faits, ce qui aurait pu permettre de l'excuser, mais en pleine connaissance de la réalité canadienne contemporaine.

On en voit des preuves partout. Dans les discussions qu'ils ont eues avec leurs amis, leurs voisins et leurs connaissances, tous les députés à cette Chambre, représentant chacun des partis politiques et chacune des régions de notre pays, ont compris que la famille avait changé. Nous voyons des familles classiques, des familles moins classiques, des hommes et des femmes qui s'échangent des rôles classiques. Parfois, l'homme reste à la maison pour élever l'enfant ou les enfants, pendant que la femme travaille à l'extérieur du foyer. Le plus souvent, comme je viens de l'indiquer, les deux partenaires sont actifs sur le marché du travail. Nous savons où en est la situation des familles pour en avoir fait l'expérience, mais aussi pour en avoir recueilli des témoignages. D'ailleurs, le comité spécial chargé d'étudier cette question a déjà transmis ces témoignages à tous les députés de la Chambre.

La députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) de notre parti s'est acquittée activement et consciencieusement de son rôle au sein du comité et a décrit à notre caucus les conclusions qu'a tirées le comité.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Broadbent: Je vais citer certains des cas sur lesquels elle a attiré notre attention et celle de tous les membres de ce comité. Je le répète, peu importe leur allégeance politique, ceux-ci ont pris conscience de cette situation au cours des voyages qu'ils ont effectués aux quatre coins du pays.

Quelles sont les principales questions que le gouvernement aurait dû examiner et sur lesquelles ce rapport a attiré notre attention? Premièrement, la grande majorité des parents ont dit que, où que ce soit au Canada, quelle que soit leur situation financière, il était pratiquement impossible de trouver encore, à la fin des années 80 des services de garde d'enfants fiables et stables au Canada. Deuxièmement, certaines mères ont dit qu'elles avaient du avoir recours à une bonne dizaine de services de garde différents avant que leur enfant n'atteigne l'âge de ne plus porter de couches. Troisièmement, il faut six mois